

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Janvier 2022

Référence
2022_05

Objet de la délibération
Commission locale de suivi du bien du Patrimoine Mondial "Chemins de St Jacques de Compostelle en France - La Charité sur Loire" : Désignation des représentants

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
12/01/2022

Date d'affichage
12/01/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 1 Février 2022

Et

Publication ou notification du :
01/02/2022

L' an 2022 et le 20 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent excusé : M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Absent : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Objet de la délibération : Commission locale de suivi du bien du Patrimoine Mondial "Chemins de St Jacques de Compostelle en France - La Charité sur Loire" :
Désignation des représentants

Madame La Maire présente le courrier reçu de la Commission Locale de suivi du bien du Patrimoine Mondial - ville de La Charité sur Loire"

L'Eglise prieurale de La Charité sur Loire étant inscrite sur la Liste du Patrimoine Mondial au titre des Chemins de St Jacques de Compostelle en France, la ville a institué une commission locale ayant pour mission le suivi de la bonne conservation du bien, l'examen de projets, la coordination de travaux.

La commune d'Argenvières, membre de cette commission validée par le Préfet de la Nièvre, doit désigner ses représentants.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal nomme :
- Elu titulaire : Simone TRINQUET, adjointe au Maire
- Délégué suppléant : David CHANDAT, adjoint au Maire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que susdits.
Au registre suivant les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 1 Février 2022
Le Maire
Francine MENARD

